

Du cœur, de l'action.



**Programme du PS d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
pour les élections communales 2012**



Table des matières

Introduction.....	1
Participation citoyenne.....	2
Vie associative.....	4
Action sociale	4
Enfance	6
Jeunesse	7
Ainés	8
Economie et emploi	9
Logement	10
Aménagement du territoire et urbanisme.....	12
Mobilité	14
Environnement - Energie	15
Consommation responsable	17
Enseignement	17
Culture.....	19
Ouverture sur le Monde	20
Sports.....	21
Sécurité et prévention.....	22
Gouvernance de la ville	23
Développement durable.....	24

Du cœur, de l'action.

Pour une majorité des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, il y fait bon vivre : cela doit continuer mais aussi se généraliser à toutes et tous, sans discrimination d'âge, de sexe, de revenu, d'origine, de statut social...

Une vie quotidienne plus agréable **pour tous les habitants** de notre commune, voilà notre idéal, guidé évidemment par notre passion de la justice et de l'égalité. Laisser quiconque de côté, particulièrement les "usagers faibles de la vie", les enfants, les adolescents, les personnes âgées, les personnes en situation économique et/ou sociale précaires, les personnes isolées, malades ou handicapées est pour nous insupportable. Devant trop de "laissés pour compte", notre faculté d'indignation reste intacte : le cœur a ses raisons.

Cet idéal est aussi guidé par la raison : une société qui exclut une partie de ses citoyens n'est en effet pas durable. Les plus vulnérables souffrent en premier des phénomènes d'exclusion, puis ce sont les "un peu moins vulnérables" jusqu'à, un jour, atteindre la majorité de la population, nous, vous...

Notre ville a de nombreux atouts qui la rendent unique et agréable à vivre : présence de zones urbaines avec tous les commerces et services nécessaires mais aussi de zones agricoles, champêtres et sylvestres, enseignement de qualité, infrastructures sportives et culturelles variées, dynamisme de la vie associative et diversité culturelle et sociale qui assurent à notre ville son côté vivant et sympathique. Le PS d'Ottignies-Louvain-la-Neuve peut être fier de son action au sein de la majorité.

Mais face à des problèmes causés par l'augmentation de la population wallonne et son vieillissement, par la récente crise financière et les crises économiques qui l'accompagnent, par le manque de volonté politique de certains qui préfèrent laisser la "main invisible" des marchés décider de l'avenir à notre place, il ne peut être question de nous reposer sur nos lauriers. Le cœur engage l'action solidaire !

Se loger à Ottignies-Louvain-la-Neuve devient difficile sinon impossible pour un nombre important de citoyens : les prix de vente et de location pratiqués obligent des jeunes à quitter leur commune d'origine et des travailleurs à s'éloigner de leur lieu de travail. Trouver une place pour un bébé en milieu d'accueil reste un sujet de vive inquiétude pour de nombreux futurs parents malgré les multiples efforts de la Ville en cette matière. Trouver un emploi stable, surtout quand on est jeune, ou un milieu d'accueil adapté quand on est âgé, reste incertain.

Ces vécus rendent le quotidien plus difficile et conduisent, pour certains d'entre eux, à l'exclusion de plus en plus de nos concitoyens. Des mesures nouvelles doivent donc être imaginées pour y répondre efficacement.

Comme vous pourrez le lire ci-dessous, notre programme pour les années à venir comprend ces mesures nécessaires pour répondre à l'attente de bien-être de toutes et tous... à égalité !

En votant socialiste à Ottignies-Louvain-la-Neuve, vous serez assurés de voter pour :

- **une gestion communale rationnelle où priment le bon sens et l'équilibre**, loin des dogmatismes traditionnels du libéralisme, des nouvelles croyances du capitalisme vert et, de manière générale, des *a priori* des bien-pensants où qu'ils soient ;
- **la justice et l'égalité entre les citoyens** qui méritent toutes et tous la même attention de la part des pouvoirs publics dont la mission est d'en établir l'accès par des politiques appropriées ;
- **le respect de la dignité de chacune et chacun** ;
- **la convivialité** grâce à des liens socioculturels renforcés et à une mixité sociale assumée ;
- **une meilleure prise en compte des spécificités des différentes zones** urbaines, semi-rurales et rurales qui forment Ottignies-Louvain-la-Neuve avec en point de mire un développement territorial équilibré et durable : un candidat socialiste et a fortiori un élu socialiste n'est jamais le candidat ou l'élu d'un quartier mais bien des habitants de toute la commune.

Le PS d'OLLN a toujours clairement été le **parti progressiste** de la majorité, celui qui a tiré à gauche la majorité communale.

Grâce à votre soutien, nous voulons intensifier notre action en renforçant notre influence au sein de la majorité... et remettre le cœur à l'ouvrage.

Participation citoyenne

Ottignies-Louvain-la-Neuve a été une des communes pionnières en matière de participation avec la création, sous l'impulsion socialiste, des **conseils consultatifs** dès 1988 puis, lors de la dernière mandature, des **comités de districts**.

A côté de ces deux mécanismes fondamentaux existe la Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM), outil légal, et le Conseil d'évaluation et de suivi du développement durable (CESDD). Se sont aussi créés d'autres dispositifs (des groupes de participation), le Comité de pilotage de la démarche "Ottignies LLN 2050", le Comité d'accompagnement du Plan de cohésion sociale (CAPCS).

Aujourd'hui, il faut se poser la question du (trop) grand nombre de structures de participation : l'excès peut nuire à l'objectif recherché !

Les **conseils consultatifs** (social-famille-santé, jeunesse, aînés, personnes handicapées, personnes d'origine étrangère, sports, environnement, relations nord-sud...) restent une de nos priorités car ils sont appelés à discuter de problématiques transversales et spécifiques qui concernent ces matières et/ou ces personnes.

Le PS demande que le conseil communal en réduise le nombre pour deux raisons : éviter d'épuiser les citoyens qui s'engagent par une multiplication des lieux de débats et de construction de projets et centrer l'action sur des compétences regroupées.

Par ailleurs, force est une nouvelle fois de constater que les conseils présidés par des personnes proposées par la minorité n'ont pas rempli leur mission. Au lendemain des élections, une discussion

sérieuse devra avoir lieu pour que ce dispositif, qui rend service à l'ensemble des citoyens, soit plus performant.

Les **comités de district** débattent de l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire du district, c'est-à-dire un regroupement de quelques quartiers. La Ville en compte 12. Chaque comité est composé, en principe, de 10 représentants de la vie politique et associative qui habitent ou agissent sur le territoire du district et de 10 habitants tirés au sort. Les premières expériences montrent des fortunes diverses : certains comités sont incomplets ou peinent à se réunir en nombre, d'autres acquièrent de la maturité.

Il est donc temps de procéder à l'évaluation et de les accompagner en vue d'améliorer leur fonctionnement dans le but de leur donner plus d'autonomie et de moyens.

L'étape finale de ce processus est d'associer les citoyens à la réflexion des choix budgétaires de la Ville lors d'un forum annuel, avec le Collège communal et les Conseils consultatifs ; cette dynamique de "budget participatif" reste à mettre en œuvre. L'intention est d'accroître l'intérêt des citoyens à participer à la vie publique, c'est-à-dire aux choix d'organisation de la société actuelle et de demain, un des principes de base du développement durable.

Mais, vu l'accroissement de la population, son vieillissement et l'évolution des revenus des ménages, **la Ville ne fera pas l'économie d'un débat en profondeur quant à son avenir, d'une large consultation citoyenne à ce propos.** Pour le PS, c'est le grand chantier du tout début de la prochaine mandature. Des réflexions dans le cadre de la démarche "Ottignies LLN 2050" ont défini 4 grandes questions à (se) poser :

- la taille idéale de la ville (en fait le nombre d'habitants, dans un contexte où la population du Brabant wallon pourrait augmenter de 150.000 personnes dans les 40 ans à venir) ;
- la densification de l'habitat ;
- la mixité fonctionnelle (les différentes activités humaines sur un territoire donné) ;
- la mixité sociale et culturelle (l'accès au territoire et le droit de tous à y vivre à égalité).

Pour réaliser ce grand chantier, les conseils de districts et les conseils consultatifs sont les premiers lieux de mise en réflexion. La Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité et le Comité d'accompagnement du plan de cohésion sociale devraient apporter leur expertise spécifique. A certaines conditions, le Conseil d'évaluation et de suivi du développement durable pourrait en être le maître d'œuvre.

Vie associative

Ottignies-Louvain-la-Neuve se caractérise par une vie associative importante et diversifiée. Cette liberté associative est une richesse incomparable pour ses concitoyens, un support à la participation et un facteur potentiel de cohésion sociale. La Ville se doit donc de favoriser cette vie associative et la mise en dialogue constructif entre ses acteurs. Elle doit aussi être à l'écoute des mouvements spontanés et des initiatives citoyennes qui expriment de nouvelles attentes.

Chacun sait qu'il est difficile de trouver un local peu coûteux pour réaliser des activités et... sans réunion, pas d'association. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est essentiel que la Ville accorde une grande attention à cette question en donnant accès aux nouvelles salles disponibles vu la rénovation prévue de l'Hôtel de Ville et la construction en cours de l'Antenne communale à Louvain-la-Neuve, en créant une maison de la citoyenneté à LLN comparable à celle qui existe déjà à Ottignies, en passant convention avec des lieux qui disposent de locaux appropriés (écoles,...).

Au nom de la cohésion sociale et culturelle, la Ville doit **poursuivre son soutien aux événements fédérateurs** (Fêtes de Wallonie, Forum des solidarités, Journée des associations, Concours interquartiers...), construits avec les acteurs de terrain autour d'un projet commun qui met en valeur les spécificités associatives de l'entité.

Le soutien financier à l'action associative est primordial pour le PS. Il est important de le continuer, même de le développer. Les budgets des comités de subventionnement doivent être augmentés car c'est la permanence de l'activité associative qui contribue à la cohésion sociale et culturelle. Soutenir des initiatives dont l'objectif est plus de favoriser l'image de la ville à l'extérieur ne doit pas se faire au détriment de celles dont l'objectif est le bien-être de la population locale.

Action sociale

La solidarité, c'est ne laisser personne au bord du chemin. Donc (r)établir l'égalité citoyenne par l'accès aux droits fondamentaux pour tous les "mis de côté" par le système économique libéral. La philosophie qui nous anime est de respecter leur **dignité humaine** : accueillir sans discriminer, rétablir sans conditionnalité les droits perdus, accompagner les parcours de vie dans l'intérêt de la personne en prenant en compte ses capacités et compétences, ses désirs et attentes.

Dans ce contexte, la Commune et le CPAS doivent organiser la cohérence de l'action sociale, la convergence des projets sociaux, la coordination sociale des activités entreprises et la continuité de la mission sociale du service public.

L'autorité publique sera donc initiatrice, fédératrice et régulatrice pour garantir que son action propre, les missions déléguées et les partenariats se construisent selon les principes évoqués ci-dessus.

Dans cet esprit, les compétences directes doivent être regroupées sous "un seul échevinat de l'action sociale" (le CPAS, le Service social communal, le Plan de cohésion sociale).

Les compétences déléguées à d'autres échevins (enfance, jeunesse, aînés, famille...) doivent faire l'objet d'une coordination avec l'échevinat de l'action sociale, pour renforcer les convergences et utiliser les moyens disponibles au mieux.

Il faut aussi se poser la question du maintien ou de la création de compétences spécifiques (handicap, immigration,..) qui, par l'accentuation d'une logique de catégorie "personne - problème", crée de la stigmatisation. Ces compétences spécifiques si elles existent, doivent être intégrées (mobilité des personnes handicapées, par exemple) dans les compétences directes de l'échevinat de l'action sociale.

Cette double logique demande à réduire l'éclatement des sous-compétences entre échevins, donc à refonder le collège communal sur le principe "un échevin, une compétence principale".

Au niveau de la participation citoyenne, ceci conditionne, comme déjà mentionné, la refonte des conseils consultatifs communaux (diminution du nombre, création de sous-groupes occasionnels...).

Les 3 outils communaux (CPAS, Service social, PCS) doivent être les opérateurs convergents d'une vraie coordination sociale qui œuvre à une politique cohérente.

Les actions à réaliser en priorité sont :

- la création d'un foyer d'accueil permanent avec restaurant social, un lieu animé de mixité et de première écoute des personnes isolées ou en rupture ;
- la création de centres de jour, en soutien au maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées et des personnes de tous âges vivant un handicap mais aussi en soutien des grands adolescents et jeunes adultes en difficulté familiale, de scolarité ou d'insertion par le travail ;
- vu le vieillissement de la population, la création d'une maison de repos et de soins publique qui accueille les habitants qui en font leur choix de vie et ceux qui ont un problème de santé nécessitant un suivi en institution (voir ci-dessous la section du programme consacrée aux aînés) ;
- la mise en œuvre d'un réseau d'intervention psychosociale et d'accueil des personnes victimes de violences intrafamiliales (voir ci-dessous la section du programme consacrée à la sécurité).

Une attention particulière devra être accordée à deux autres compétences dans le but de favoriser l'insertion et la mixité sociales :

- la politique du logement public : priorité au développement du "social locatif " ;
- la politique de l'emploi : soutenir la création de projets d'économie sociale et le recours aux services offerts par celle-ci ; création d'un volume annuel d'emplois publics en "Article 60" (mise au travail de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale).

Enfance

Attendre un enfant est un moment unique de la vie de tous parents. Hélas, souvent une inquiétude lancinante vient perturber cette période : trouveront-ils un milieu d'accueil pour le bébé une fois né ou avant son entrée à l'école, que ce soit pour des raisons de reprise du travail, d'entrée en formation, de participation à des activités sociales ou culturelles, d'un besoin momentané de souffler ?

Les efforts de la ville ont été nombreux en la matière. Le taux de couverture à OLLN, c'est-à-dire le pourcentage de lits d'accueil existants par rapport à la demande potentielle, est de plus de 65%, ce qui dépasse largement le taux de toutes les communes avoisinantes qui plafonnent au maximum à 45%.

Malgré ces bons résultats, **le PS ne pourra se montrer satisfait que quand toutes les demandes pourront être satisfaites** et que tous les parents habitant la commune auront l'assurance, durant la grossesse déjà, qu'un milieu d'accueil adapté pourra leur être trouvé.

Pour cela, nous proposons de :

- soutenir la revalorisation de la fonction des accueillantes à domicile et mettre à leur disposition l'équipement nécessaire ;
- continuer le développement d'un réseau de "halte-accueil" ;
- négocier avec les sociétés de logements de service public des espaces à louer pour y installer des co-accueillantes et aider à leur installation par l'octroi de micro-crédits pour l'équipement nécessaire ;
- conditionner l'octroi des permis de construire des promoteurs immobiliers privés à des cessions d'espaces d'intérêts généraux entre autres pour y abriter des structures d'accueil de l'enfance dans une logique de proximité.

Au point de vue **santé**, la Ville doit soutenir les efforts entrepris :

- par la Fédération Wallonie Bruxelles pour la promotion du "carnet de santé de l'enfant" ;
- par l'ONE pour encourager la fréquentation de ses consultations gratuites ;
- par l'ONE dans le cadre de son action "bienveillance".

Au point de vue **écoles de devoirs**, la Ville doit développer le soutien financier et pédagogique pour qu'elles deviennent de véritables lieux d'accueil et de vie après l'école, des lieux de socialisation au travers d'activités qui ne reproduisent pas le système scolaire et la seule logique d'apprentissage.

Jeunesse

Aujourd'hui, il est temps de dépasser le "focus" trop souvent mis sur les jeunes, comme "problème de société". Si la jeunesse est l'avenir, **osons lui faire confiance**, lui permettre de vivre l'originalité de ce moment d'un parcours de vie, partager avec elle le risque de l'expérience.

Aborder la question de la jeunesse, c'est, comme le rappelle le Délégué général aux droits de l'enfant, arrêter d'en parler comme si elle était un "tout uniforme" : le mot recouvre les statuts d'enfant, d'adolescent, de pré-adulte. Le mot ignore aussi les différences d'origines économiques, sociales et culturelles, éventuellement les situations de pauvreté qui en découlent. 25% des jeunes (moins de 18 ans) sont en-dessous du seuil de pauvreté, alors que celui-ci "ne concerne que" 15% de l'ensemble de la population.

Dans une ville universitaire, la représentation qui se fait de la jeunesse communale est marquée par l'importance de la communauté estudiantine. Les conclusions de la recherche-action menée par le CPAS quant à ses bénéficiaires de 18 à 25 ans sont significatives tant au niveau de leur origine culturelle (belge d'abord) que de leur demande d'aide (peu qualifiés en recherche d'insertion professionnelle ou en continuation d'études).

Ces constats doivent inviter à réfléchir aux politiques publiques. Elles sont trop souvent marquées par une double stigmatisation : jeune = problème potentiel, jeune des cités = risque d'incivilité. C'est oublier le peu de civilité ambiante dans la société adulte et la réalité des situations vécues dans le cadre de l'aide et de la protection de la jeunesse qui touchent tous les milieux sociaux.

De nombreux dispositifs visent plus à "encadrer" certains jeunes qu'à mener des actions qui permettent à tous les jeunes de s'exprimer à égalité dans la société locale et d'y avoir une place dans le respect mutuel des différences, facteur de solidarité collective et interpersonnelle.

Sortir de la "maternance" et du "gardiennage" est un des objectifs premiers d'une politique de jeunesse pour le PS. Deux fondements sont à prendre en compte et à remettre au premier plan :

- **revenir à une logique d'âge**, qui autorise le dialogue responsable avec l'autorité parentale et les autres adultes concernés (12, 14, 16, 18 ans ... les attentes respectives sont différentes !) ;
- **revenir à une logique d'acteur**, qui permet à chacun d'assumer d'abord sa mission spécifique et à tous (jeunes et adultes) d'éviter la confusion des rôles et la perte de repères (une maison des jeunes, une "aide en milieu ouvert" - AMO, un service de prévention sont en effet des institutions dont l'objet social a été conçu pour répondre de manière diverse aux besoins des publics concernés).

Dans une logique de participation citoyenne, le conseil consultatif "jeunesse" doit être repensé et redynamisé. Il doit devenir le lieu de débat entre les jeunes, leurs représentants et les différents acteurs concernés par cette catégorie de la population, en ce y compris les étudiants.

C'est en son sein que doivent être mises en chantier les thématiques qui posent (ou semblent poser) question, une manière de sortir des multiples lieux de concertation partielle et du multi-projets sans grande convergence. Compte-tenu de la logique d'âge (voir ci-dessus), le conseil consultatif devra recevoir des moyens spécifiques pour construire une pédagogie du dialogue avec ses publics.

Aujourd'hui la fracture sociale interne à la jeunesse nécessite de porter un autre regard sur les lieux d'exclusion, dont l'enseignement et la culture entre autres, et de repenser les moyens mis en œuvre pour mener des actions concertées : moins que recourir aux palliatifs, c'est au centre du problème qu'il faut agir.

A titre d'exemple, on organise des activités, des ateliers... et il est de bon ton d'y faire du Hip Hop ou du Graff. Mais que fait-on du message exprimé et de son accueil dans la société locale ? Le rapper et le tagger seront déclarés "incivils" dans l'espace public. La Ville doit donc mettre des moyens physiques à disposition, par exemple un "mur de communication", pour accueillir l'expression artistique de cette différence socioculturelle. Cet exemple vaut aussi pour d'autres groupes d'âge et d'autres formes d'expression.

Ainés

La présence de plus en plus d'ainés dans notre société est le fruit des progrès accomplis en matière d'hygiène et de soins médicaux. C'est aussi et surtout le fruit des politiques progressistes menées par nos prédécesseurs pour assurer à tous un cadre de vie et de travail plus sain et l'accès aux soins de santé.

On ne peut que s'en réjouir, d'autant plus que la retraite ne constitue plus pour beaucoup une période d'inactivité. Les aînés bénéficient d'une expérience utile au débat public et à l'apprentissage des jeunes.

A nous de leur permettre de **participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et associative** de notre commune.

Pour cela, il est nécessaire de faciliter leur quotidien pour leur garantir un maximum d'autonomie en tenant compte de leurs besoins spécifiques lors de l'établissement de toutes les politiques communales (mobilité, action sociale, culture, sécurité...).

Pour le PS d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, il est nécessaire de :

- renforcer les services d'aides à domicile ;
- établir un cadastre de l'offre de logements pour le 3^{ème} âge (ce qui existe et ce que l'on envisage) ;
- faciliter les déplacements des aînés par des infrastructures adaptées, particulièrement lorsqu'ils sont piétons ou usagers des transports en commun ;
- encourager la formation des seniors à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- favoriser l'accès des aînés à la pratique d'un sport et à la vie culturelle en incitant à la réduction du prix des abonnements dans les centres sportifs, au cinéma, au théâtre...

Pour une maison de repos et de soins publique

En matière de structure d'accueil, la Ville dispose déjà d'une résidence-service publique à Ottignies et bientôt d'une seconde résidence de ce type à Louvain-La-Neuve. C'est bien, mais pas suffisant à nos yeux.

Le nombre de personnes très âgées qui demandent souvent un encadrement et des soins trop conséquents pour pouvoir demeurer dans une telle résidence-service va fortement augmenter dans les années à venir (doublement du nombre d'octogénaires d'ici 2040).

Il nous paraît donc nécessaire, dans un futur plus ou moins proche, de doter aussi notre commune d'une maison de repos et de soins (MRS) publique. Il serait en effet imprudent, voire déraisonnable, de confier au seul secteur privé l'accueil des plus âgés d'entre nous, surtout au vu de l'évolution de ce secteur considéré de façon croissante, par certains investisseurs, comme une activité commerciale comme une autre et surtout... très rentable.

La création d'une MRS publique permettra de mener une politique publique intégrée d'accueil des aînés et, au vu des législations en vigueur, d'obtenir les subsides nécessaires à la création d'un centre de jour. Un tel centre fournira la possibilité à certains de conserver de l'autonomie et à d'autres d'intégrer des formes alternatives d'hébergement.

Enfin, l'existence d'une MRS publique travaillant à prix coûtant (et non orientée en priorité sur le profit) introduira au niveau local une certaine concurrence vis-à-vis du secteur privé, ce qui devrait l'inciter à ne pas pratiquer des tarifs exagérés.

Economie et Emploi

Bien qu'une certaine prospérité caractérise notre province, le taux de chômage, surtout celui des jeunes, y reste préoccupant. Mais aussi avec la crise qui perdure, ce sont des travailleurs dans d'autres tranches d'âge qui perdent leur emploi.

Le PS veut œuvrer à la confection d'un **plan communal de développement de l'emploi** qui associe tous les acteurs économiques et sociaux de la ville et intègre notamment les objectifs suivants :

- l'accompagnement de projets de création et/ou d'installation d'entreprises privées, avec une attention à la fois aux secteurs innovants et aux projets pourvoyeurs d'emploi à faible et moyenne qualification ;
- le développement de projets d'économie sociale marchande et leur soutien par un recours accru à leurs services et prestations ;
- le développement de projets d'économie sociale non marchande, plus particulièrement dans le secteur des services aux personnes ;
- l'accroissement de la mise à l'emploi des "peu qualifiés" par la création d'un réseau public-privé volontariste encourageant leur engagement au travers de systèmes tels que les Articles 60 et 61 (CPAS), les plans de transition professionnelle (Forem)... et apportant un soutien à la finalisation ou à la continuation des études et formations (stages notamment) ;

- la gestion de l'espace disponible de manière à créer sur le territoire une mixité fonctionnelle, autorisant l'installation d'initiatives économiques maraîchères et artisanales ;
- le soutien et la promotion des initiatives qui développent d'autres formes de consommation (circuits courts entre producteurs et acheteurs, par exemple) ;
- la promotion de la "responsabilité sociale" par la vérification du respect des clauses sociales lors de la passation des marchés publics et de leur exécution.

Logement

Se loger devient de plus en plus difficile dans notre ville : de nombreux jeunes et moins jeunes originaires d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ou qui y travaillent ou encore veulent y travailler, doivent la quitter faute de trouver à louer ou à acheter à prix raisonnable.

Vu la demande de logements toujours croissante, qui résulte de la croissance démographique, de l'attrait et de la position centrale de la ville en Brabant-wallon, la situation ne risque pas de se régler d'elle-même.

Deux solutions :

- soit laisser agir le seul marché et sa fameuse "main invisible" ; il est évident que le marché ne répondra pas, suivant sa logique, à une fraction de plus en plus large de la demande ; notre ville deviendrait rapidement une zone réservée à ceux qui ont les importants moyens financiers nécessaires et perdrait de la sorte son âme, son côté convivial ; encore plus qu'aujourd'hui, ceux qui y ont grandi devraient s'éloigner de leur famille, ceux qui y travaillent devraient effectuer chaque jour des trajets plus longs ;
- soit **mener une politique du logement volontariste**, ce que nous voulons, afin que l'argent ne soit pas le critère qui détermine qui peut vivre ou non dans notre ville.

Les moyens dont la Ville dispose se concrétisent dans les programmes communaux de logement, soumis à l'approbation du Gouvernement wallon (qui ne retient pas toutes les propositions). Ces programmes s'exécutent directement ou via des opérateurs immobiliers reconnus tels que les deux Sociétés de logement de service public actives sur le territoire, l'Agence immobilière sociale provinciale (AIS)...

Une déclaration de politique du logement sera élaborée par la ville en début de mandature, conformément aux dispositions du Code wallon du logement et de l'habitat durable.

Dans ce cadre, nous comptons adopter, continuer et/ou intensifier les mesures suivantes :

- la création de logements publics neufs et la rénovation de bâtiments, comme à la Mégisserie (à coût d'ailleurs très modéré pour la Ville) ; à cette fin, les partenaires seront invités à accélérer leurs programmes ;
- la mobilisation des terrains appartenant à la ville pour y faire du logement avec le concours notamment de la Province et d'autres partenaires ;
- le soutien aux nouvelles formes de logement (intergénérationnel, groupés...) ; il s'agira aussi d'encadrer ces nouvelles formes de logement de manière souple et positive ;

- l'intégration, en partenariat public-privé, de logements publics dans tout projet immobilier d'une certaine ampleur pour créer une réelle mixité sociale ;
- l'intégration dans ces mêmes projets de logements adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées ;
- le renforcement du service communal du logement pour informer les citoyens sur les dispositifs qui peuvent les aider dans leur projet résidentiel ainsi que pour assurer la préparation et le suivi des programmes communaux de logement (le prochain programme d'ancrage communal est prévu pour 2014) ;
- la coopération avec l'Agence immobilière sociale pour conventionner des logements à des fins sociales ;
- la collaboration avec les Sociétés immobilières de service public qui gèrent plusieurs centaines de logements sur le territoire de la Ville ;
- un dialogue étroit avec les comités consultatifs de propriétaires et de locataires actifs sur le territoire de la ville ;
- le développement de la Régie de quartier qui crée du lien social et assure la (pré)formation de stagiaires, en collaboration avec le CPAS.

L'élément clé : la maîtrise du foncier

Nous pensons cependant qu'il faut aborder le problème de façon plus fondamentale encore en s'attaquant à l'obstacle premier, le coût du terrain : celui-ci est en effet prohibitif tant pour le particulier que pour la société de logement public ou le promoteur immobilier qui voudrait faire du logement à prix abordable.¹

Pour remédier à ce grave problème, pas de solution miracle : **un investissement public est nécessaire.**

Il doit passer par l'acquisition de terrains confiés ensuite à une régie foncière autonome si l'investissement devait être uniquement public, ou mieux, à une structure inspirée des "*Community Land Trusts*" anglo-saxons (CLT) si l'origine des fonds est mixte, ce qui serait évidemment l'idéal.

Quelle que soit la forme choisie (coopérative, fondation, asbl), le rôle du secteur public doit être moteur pour y apporter le contrôle démocratique nécessaire à la sauvegarde de l'intérêt collectif.

Les terrains acquis ne pourront pas être revendus mais seront loués à long terme sous le principe du bail emphytéotique. Ceci permettra de maîtriser dans le temps le prix de revente des biens, la plus-value étant répartie suivant une proportion convenue entre vendeur et l'organisme opérant comme CLT.²

¹ Ce qui hélas est rare car la marge bénéficiaire est bien plus grande sur les logements dits de luxe que sur les logements "normaux".

² Ce que le régime emphytéotique permet parfaitement mais qui n'a pas été mis en œuvre pour les terrains acquis avec l'aide de l'Etat lors de la création de Louvain-la-Neuve. Pour une description précise du mécanisme de CLT voir l'article de Nicolas Bernard, Geert De Pauw et Loïc Geronnez publié dans les Courriers hebdomadaires du Crisp, 2010, n°2073.

Les terrains seront attribués suivant des critères clairs et précis :

- à des particuliers ;
- à des sociétés immobilières publiques afin de favoriser la construction de logements destinés à la location à prix décent ;
- à des promoteurs immobiliers privés afin de permettre la construction d'immeubles à appartements en acquisitif mais en prévoyant alors des conditions strictes quant à la marge bénéficiaire qui doit rester raisonnable.²

Les montants perçus sur les terrains seront réinvestis dans de nouveaux terrains, patrimoine qui serait mis à disposition selon les principes qui viennent d'être décrits.

Aménagement du territoire et urbanisme

En ces matières comme dans bien d'autres, le PS d'Ottignies–Louvain-la-Neuve se veut le garant de l'intérêt collectif tout en assurant à tous et toutes, sans discrimination, une vie quotidienne agréable, ce qui nécessite bon sens, honnêteté intellectuelle et équilibre.

Pour cela, le PS tient à :

- renforcer la commune dans son rôle de conseil plutôt que de gendarme ;
- promouvoir le concept de quartier durable qui va nettement plus loin que celui d'éco-quartier en ajoutant à la protection de l'environnement, la nécessaire mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle, la convivialité, la mobilité...
- terminer l'adaptation des réglementations communales aux réalités tant techniques qu'économiques et sociales afin de permettre plus de souplesse génératrice d'une plus grande efficience du bâti ;
- renforcer l'information préalable du public lors de chaque nouveau projet afin de lui permettre de réagir en toute connaissance de cause mais aussi afin d'empêcher d'éventuelles tentatives de désinformation ;
- accorder plus de visibilité au travail de la Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) qui, constituée de citoyens ordinaires mais aussi de spécialistes, travaille sur le fond et à l'abri de positionnements purement partisans en alliant bon sens et respect de la réglementation ;
- renforcer le caractère participatif en soumettant aussi les projets à l'avis des comités de district concernés.

Définir ensemble quelle ville nous voulons demain

Pour accroître le nombre de logements et ainsi faire face à l'augmentation de la population³, rénover le bâti existant est évidemment prioritaire mais cela ne suffira pas vu l'ampleur de la croissance annoncée.

Sauf à vouloir limiter le nombre d'habitants dans une forme de malthusianisme refusant aux nouveaux la possibilité de bénéficier de notre ville, chance que nous avons eue dans le passé et dont nous jouissons aujourd'hui, créer de nouvelles zones de logements sera nécessaire. Affirmer le contraire en prétendant malgré tout pouvoir résoudre le problème du logement tiendrait évidemment de la malhonnêteté intellectuelle.

Faut-il pour autant tout accepter ?

Non, évidemment.

Ainsi, **préserver le caractère rural** de certaines parties du territoire communal, un impératif pour nous, et rationaliser les investissements en matière d'équipements impliquent de construire de nouveaux logements préférentiellement à proximité des centres, ce qui est tout à fait possible vu les espaces encore libres existants dans ces zones.

Afin de **conserver à tous un cadre de vie agréable**, un autre impératif, il est cependant nécessaire d'**anticiper l'augmentation de population** grâce à une gestion proactive du territoire en déterminant clairement ce que nous voulons et comment nous comptons y arriver.

La question n'est pas celle de la densification à outrance partout, qui n'a pas de sens, mais celle de prévoir la bonne densité au bon endroit, en tenant compte du principe de qualité environnementale globale (qui inclut les aspects de mobilité et de proximité des moyens de transport collectif, de nuisances sonores, de qualité d'aménagement urbanistique...).

Concrètement, cela nécessite la **création d'un ou plusieurs Plans communaux d'Aménagement pour la vallée de la Dyle et ses coteaux**, de Mousty à Limelette, afin d'avoir une vue d'ensemble du futur de la vallée où des espaces libres existent ou sont appelés à se libérer. L'établissement de ce ou de ces plans ne peut se faire sans une approche participative, en associant CCATM et les habitants concernés, via enquête publique mais aussi via les comités de district.

Une telle gestion proactive et participative permettra de choisir ensemble quelle ville nous voulons pour demain.

Ne rien faire n'empêchera pas la croissance mais elle se fera alors de façon anarchique et conduira rapidement à des incohérences sources de nombreux inconforts.

³ En fait, le manque de logements est aussi dû à la diminution de la taille moyenne des ménages suite à l'augmentation du nombre d'isolés et de familles monoparentales.

Louvain-la-Neuve, un modèle... qui doit évoluer

Le développement de Louvain-la-Neuve, particulièrement dans la forme prise ces dernières années, pose de plus en plus problème.

Construire, sur des terrains expropriés avec l'aide de l'Etat pour cause d'utilité publique, des logements totalement inabordables pour la grande majorité de la population actuelle nous paraît être une véritable dérive. De même, construire sur ces terrains des kots de luxe...

L'UCL, propriétaire de tous les terrains, a des besoins financiers importants, nous le comprenons. Mais rencontrer ces besoins doit-il se faire au détriment des habitants actuels de la ville qui en seront chassés progressivement, certainement parce qu'elle est devenue trop chère et probablement aussi parce que la qualité de vie y aura diminué ?

Nous arrivons probablement ici à la limite du modèle qui consiste à laisser une entité privée, dont la fonction première est l'enseignement et la recherche, décider seule du développement d'une ville grâce au monopole dont elle dispose en tant qu'unique propriétaire du terrain.

Il est nécessaire aujourd'hui que les décisions quant au devenir du site soient prises de façon démocratique, c'est-à-dire **avec ses habitants et en toute transparence**.

Mobilité

La présence dans notre ville d'une gare importante, de centres commerciaux, d'une université et de plusieurs écoles supérieures et secondaires, de centres sportifs et d'infrastructures culturelles y attire de nombreux automobilistes.

Faciliter l'accès à ces infrastructures qui sont une des richesses de notre commune est nécessaire mais ne peut se faire au détriment de ses habitants. La mobilité, particulièrement lorsqu'elle se base sur l'usage de la voiture, a en effet d'**importants impacts tant en matière d'environnement que de sécurité**.

Vu les nombreux paramètres qui entrent en jeu, mener une politique efficace de mobilité ne peut se faire qu'au travers d'une vision globale établie en collaboration avec les communes voisines et la Région et nécessite de mettre à jour régulièrement le plan de mobilité de la commune.

Dans le cadre de cette **approche intégrée**, il y a lieu de :

- faciliter les modes de déplacement doux, de veiller particulièrement à la sécurité des piétons qui sont souvent des enfants ou des personnes âgées et de faciliter en priorité l'usage des transports en commun utilisables par tous et par tous les temps ;
- éviter au maximum le transit de véhicules dans les quartiers en encourageant la création d'une liaison entre le rond point à la limite de Mousty et de Court-Saint-Etienne et la N25 (comme prévu à l'origine) pour alléger le trafic au centre d'Ottignies, en favorisant l'utilisation de la N238 entre LLN et Ottignies (surtout sa gare) pour alléger le trafic chaussée de la Croix...
- développer le parking malin aux abords de LLN et renforcer la lutte contre le stationnement sauvage ;

- être attentif dans tout nouveau projet à faciliter la mobilité des personnes moins valides en prévoyant des places de stationnement réservées en nombre suffisant, en prévoyant si nécessaires des accès particuliers ;
- multiplier les radars préventifs et organiser des contrôles de vitesse en aval avec arrêt des contrevenants pour leur demander pourquoi ils n'ont pas ralenti malgré le rappel (et non pas simplement envoi par la poste d'un PV, ce qui a en fait peu de valeur "éducative" - voir section de ce programme consacrée à la sécurité) ;
- inciter le TEC Brabant wallon à renforcer la ligne 17 vers la clinique, particulièrement en milieu de journée et le dimanche, et à assurer au moins une fois en soirée une liaison entre LLN et Ottignies, par exemple entre 22h30 et 23h00 ; actuellement, le dernier bus circule en semaine et le samedi vers 20h30 isolant ainsi ensuite plusieurs quartiers ;
- veiller à utiliser des dispositifs de réduction de la vitesse adaptés et judicieusement positionnés pour ne pas transformer nos rues en parcours d'obstacle pour les bus et leurs passagers !

Environnement - Energie

Léguer aux générations futures, à nos enfants et petits-enfants, une planète viable est pour nous une obligation morale.

Mais protéger l'environnement, c'est aussi **veiller dès aujourd'hui à garantir à chacun un cadre de vie sain et paisible**. Niveau de pouvoir le plus proche du citoyen et des réalités de terrain, la commune a un rôle crucial à jouer en ces matières tant au point de vue sensibilisation et information que réglementation.

Il nous paraît prioritaire de :

- lutter contre une nuisance souvent sous-estimée et pourtant génératrice de stress, le bruit, en renforçant dans les permis d'environnement délivrés par la Ville ou pour lesquels la Ville est consultée les conditions permettant de diminuer le volume sonore des activités autorisées ; cela nécessite de sensibiliser et de former spécialement les agents communaux chargés d'établir ces permis mais aussi de veiller à la réalisation de contrôles réguliers ;
- suivre attentivement le projet de circuit de moto-cross à Mont-Saint-Guibert et tout faire pour en limiter les inconvénients sonores ;
- veiller à maintenir des espaces verts en suffisance dans les différents quartiers ("*maillage vert*") en y combinant préservation de la biodiversité et utilisation comme espace didactique et de détente, particulièrement par les enfants ;
- associer d'avantage les habitants, les associations de quartier, mais aussi les écoles, les mouvements de jeunesse *etc.* à la gestion de ces espaces verts ; y favoriser la création de potagers et de vergers collectifs qui permettent de redécouvrir les réalités de la nature et le travail que nécessite la production alimentaire mais aussi de partager une expérience fédératrice avec ses voisins ;
- promouvoir les initiatives pour réduire "à la source" la quantité de déchets ou permettre leur réutilisation à des fins réellement utiles, par exemple en créant un prix annuel de la meilleure

réalisation en cette matière par un citoyen ou une organisation œuvrant sur le territoire de la ville ;

- obliger tout nouveau promoteur de logements multiples (lotissement, immeubles à appartement...) à prévoir un espace poubelle suffisant pour pouvoir assurer correctement le tri des déchets et continuer l'installation de poubelles publiques permettant le tri ;
- encourager l'intercommunale de traitement des déchets à créer en Brabant wallon une unité de traitement des déchets organiques afin de ne pas perdre en transport le bénéfice environnemental de la collecte sélective de ces déchets ;
- accroître l'information du public en matière d'économie d'énergie entre autres au travers de la revue communale et du site internet de la Ville ;
- inciter les sociétés de logements publics à réaliser des audits énergétiques des logements qu'elles gèrent et, ensuite, à en améliorer les performances énergétiques : louer à prix raisonnable des logements excessivement coûteux en énergie est évidemment un non-sens.

La Ville, un exemple

En matière d'énergie et d'environnement (et évidemment en toute matière), la Ville doit d'abord montrer l'exemple.

Pour cela, il est essentiel :

- de **poursuivre les efforts entrepris par la Ville en matière de consommation énergétique** de ses bâtiments : construction des nouveaux bâtiments publics au standard passif (comme cela a été le cas pour la nouvelle antenne communale à LLN alors que la dernière directive européenne en la matière n'impose ce niveau de performance pour les nouveaux bâtiments publics qu'à partir de 2018), isolation et installation de dispositifs d'éclairage et de chauffage performants dans les bâtiments existants (ce qui constitue en fait aussi le meilleur investissement financier possible au vu du rapport très favorable entre rendement dû aux économies réalisées et risque encouru) ;
- de **développer une gestion environnementale rigoureuse** de l'administration communale basée sur des objectifs précis et des indicateurs clairs régulièrement communiqués à la population pour témoigner des progrès accomplis par exemple en matière de consommation des véhicules, d'utilisation d'eau, de papier, d'herbicides...

Consommation responsable

Consommer responsable, c'est tout d'abord **consommer avec parcimonie** (ce qui fait du bien au budget et permet, à cout global constant, de privilégier aussi la qualité).

C'est aussi consommer préférentiellement des **produits locaux** afin d'éviter des transports inutiles. C'est enfin toujours consommer des produits les plus **respectueux** possibles **de l'environnement** tout au long de leur cycle de vie et fabriqués dans des **conditions sociales acceptables**.

En cette matière, les autorités communales ont, pour le PS, aussi un double rôle : être exemplaire en ce qui concerne les activités de la Ville et donner aux citoyens la possibilité d'en faire de même. Cela implique de :

- lutter systématiquement contre toute forme de gaspillage ;
- renforcer l'utilisation de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, les achats communaux et la gestion des fonds publics ;
- favoriser le développement de la production alimentaire locale en soutenant nos producteurs et les initiatives citoyennes de commercialisation en circuit court ;
- réserver les terrains communaux disponibles à l'agriculture paysanne qui, de par sa diversification et ses méthodes de production, est la seule apte à fournir à proximité une alimentation saine et de saison. Favoriser une telle agriculture est aussi le moyen probablement le plus efficace de protéger l'environnement en zone rurales et semi-rurales.

Sous l'impulsion socialiste, les écoles communales d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ont fait office de précurseur en matière de consommation alimentaire responsable puisque dès 2002, le cahier de charge des cantines prévoyait l'obligation de fournir une alimentation saine et de saison. Depuis, les exigences ont encore été renforcées et une action contre le gaspillage a permis de réduire fortement la quantité de reste après les repas.

Enseignement

Petit rappel historique :

-en 1879, en Belgique, la loi organique de l'enseignement primaire rend obligatoire l'organisation d'une école primaire, publique, laïque et neutre dans chaque commune ;

-en 1948, selon l'article 26 de la Déclaration des Droits de l'Homme, toute personne a droit à l'éducation ; cette éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement fondamental qui est reconnu comme obligatoire.

Il entre donc dans l'obligation des communes d'organiser un enseignement fondamental, accessible à tous et gratuit.

Le projet de l'école publique, produit de la démocratie, doit lui-même être production de démocratie et outil de justice sociale pour la promotion de chaque individu. Elle doit former des **êtres libres, responsables et compétents, mais aussi solidaires**.

L'action d'éducation doit être globale, l'école doit être épanouissante, prôner la coopération entre les personnes, tout en favorisant l'initiative et la prise de responsabilité.

La communale, c'est fondamental !

Pour favoriser l'épanouissement de chaque enfant et son insertion future dans la société, en tenant compte des exigences de la vie actuelle, les déterminants de la conduite pédagogique de nos écoles doivent être :

- **la confiance** dans les ressources propres à chacun ;
- **le respect** de l'enfant ;
- la nécessité de favoriser **l'expérience personnelle** dans un climat de libre expression ;
- la rigueur des équipes éducatives. Il faut **donner à l'élève le goût d'apprendre** et l'envie d'aller dans son école.

Pour cela, il faut aussi les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs, donner des outils aux élèves et aux enseignants et améliorer le cadre de vie dans lequel ils vivent.

Concrètement, nous proposons de :

- poursuivre et développer d'avantage les projets d'établissement de nos écoles, donner encore plus de moyens à la remédiation dans le cadre des activités d'enseignement et en extra-scolaire ;
- poursuivre et intensifier la formation et la sensibilisation des enfants à la citoyenneté (via entre autres le Conseil communal des Enfants), à la nature et à la protection de l'environnement ;
- poursuivre la rénovation des bâtiments scolaires et l'amélioration des cours de récréation ;
- concrétiser les projets de constructions souvent retardés par manque de moyens financiers ;
- renforcer davantage un accueil extra-scolaire de qualité avec une plage horaire étendue afin de proposer des activités créatives, motivantes et bénéfiques au développement de l'élève ;
- poursuivre le développement de projets d'accueil de qualité pendant les vacances scolaires en collaboration avec les structures existantes ;
- encourager la création musicale et artistique.

L'école communale doit rester un des outils les plus efficaces pour établir une égalité des chances entre tous les enfants et leur permettre d'aller au maximum de leur potentiel.

Gardons à l'esprit cette réplique de Célestin Freinet :

"Ce n'est pas en mettant des enfants à genoux que l'on met une démocratie debout !"

Culture

La culture est un élément majeur de la qualité de vie des citoyens : elle favorise la liberté d'accès aux œuvres, la liberté d'expression et de critique des visions de société, la liberté de création de projets socioculturels et socio-artistiques. Souvent, la politique culturelle se limite à trois axes : la diffusion d'œuvres, la promotion de leur consommation et la démocratisation de l'accès (matériel) à celles-ci.

Le défi de la culture, c'est permettre aux femmes et aux hommes – seuls ou en collectif – d'exprimer leur vision du monde, en toute liberté, au travers de la parole et de toute autre forme culturelle ou technique artistique.

L'enjeu de la politique culturelle, même au niveau local, est de favoriser cette démocratie de projet. Elle doit viser **l'accès et le soutien à la création pour tous à égalité**, donc mettre des moyens à l'expression de celles et ceux qui n'ont que rarement l'occasion de dire, de montrer...

C'est la priorité du PS : ne pas simplement amener les citoyens éloignés d'une certaine culture (élitaire) aux œuvres produites, ne pas utiliser les outils culturels et artistiques pour les "occuper" ou les "conformer" aux codes et normes ambiantes...mais **leur donner la possibilité d'exprimer publiquement leurs émotions et leurs visions, même critiques, voire conflictuelles**.

Pour explorer plus à fond cette intention, prenons un détour pour réfléchir ensemble et tenter de nous comprendre autour de quelques enjeux contemporains :

- **Tensions entre lieux, acteurs et pouvoirs** : des initiatives associatives et des actions publiques émergent dans un contexte de mixité sociale, autour de "la ville", de son image, de sa cohésion urbaine, de sa rencontre multiculturelle. Des secteurs (tourisme, culture, économie, social), segmentés auparavant, s'interpénètrent. Comment se vivent ces nouveaux rapports, dans quel but ? Quels en sont les impacts sur l'évolution des manières d'agir des acteurs sociaux et culturels ?
- **La culture et l'art, face à l'économie** : les Etats assistent, sans union ni force, à la montée d'une nouvelle culture de l'économie. La finalité de l'action culturelle, ce n'est pas créer de la cohésion sociale dans une démocratie inégalitaire : un tel objectif porte en effet atteinte à la démocratie culturelle. S'emparer de cette double interrogation serait salutaire : comment se délivrer des envoûtements de la culture de l'économie et soumettre l'économie au respect de la dignité humaine ?
- **Culture(s) et espace public, participer pour peser sur le devenir de la cité** : chaque quartier est riche de culture(s), ce n'est pas un "non-lieu". Tout habitant est porteur de culture. L'action socioculturelle n'est pas objet de sélectivité normative mais enjeu du droit à l'expression de chacun dans l'espace public : du savoir-faire manuel au savoir intellectuel, des cultures dites "traditionnelles" aux cultures "en vue". Le dialogue interculturel est central. Les réseaux de partenariats qui se créent ont à s'interroger : simplement passeurs ou un peu contrebandiers ?
- **L'accès à la scène culturelle, enjeu de société pour les éloignés du pouvoir** : tout individu est porteur d'imaginaire, a la capacité de créer à partir d'une intuition. D'une question à laquelle il est impossible de ne pas répondre, une personne, qui se croit sans culture et histoire, découvre qu'elle en est pleine, qu'elle peut être sujet d'une œuvre, l'artiste venant en soutien de ce "trajet réel/rêvé". En s'appuyant sur des outils socioculturels et socioéducatifs, par la médiation socio-artistique, le collectif ouvre l'accès à la scène culturelle.

- **Education populaire et transformation sociale, une nécessité pour émanciper** : "Où va le monde et que peuvent les hommes?". Face aux évolutions, il semble nécessaire de réinterroger l'acte éducatif, les manières de faire société, la construction et la diffusion des savoirs, le travail social et l'action collective. La culture n'a de sens que si elle contribue à l'éducation tout au long de la vie, véritable moteur de l'émancipation individuelle et collective, chemin "conseillé" pour élaborer une "nouvelle puissance d'agir".

Concrètement à Ottignies-Louvain-la-Neuve, la ville est traversée par toutes ces questions : elle est à l'interface d'expressions culturelles multiples comme les fêtes de quartier, les ateliers des associations de jeunes et autres, les activités des associations socioculturelles dont aussi certains kots à projets, les aspirations des communautés culturelles diverses, les créations des nombreux artistes amateurs et professionnels, les actions menées par l'office du tourisme, les programmes des grands opérateurs culturels...

Lors de la mandature précédente, le PS mettait le Centre culturel au cœur du débat et de l'action, comme lieu d'innovation et de construction d'une politique culturelle fédérative. Des pas ont été engrangés.

C'est dans cette ligne que le PS veut poursuivre le chemin. **La politique culturelle de la Ville doit être instruite au sein du Centre culturel.** Ce qui lui semble aussi nécessaire – et le début de mandature 2012/18 convient bien à cet exercice – c'est de **convoquer des Etats généraux de la Culture, pour convenir des lignes de fond qui, au travers des pratiques culturelles et artistiques, construisent un "vivre ensemble critique et participatif"**.

C'est d'un nouvel esprit qu'il faut animer la Ville où l'audace citoyenne et sa force de vision se marient avec l'animation culturelle et l'expression artistique ! Plus que de multiplier l'offre de consommation culturelle, il s'agit de (r)établir dialogue et lien entre acteurs pour créer un projet culturel de Ville. "Transhumance", le Conseil du 7^{ème} Art et le Réseau d'échanges et de savoirs (RESO) sont trois expériences innovantes qui vont déjà dans cette direction.

Ouverture sur le Monde

Les habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve sont ouverts sur le monde depuis bien des années. Les jumelages avec Jassans-Riottier en France, dès 1959, puis avec Veszprém en Hongrie et Tiassalé en Côte d'Ivoire, les pactes d'amitié avec Masaya au Nicaragua et Drăgănești en Roumanie témoignent de cette ouverture.

L'intense activité associative dans notre ville en faveur de la coopération au développement (CNCD-11.11.11, Iles de Paix...), en faveur du commerce équitable (OXFAM...) et en faveur des Droits de l'Homme (Amnesty, Voies de la Liberté) ainsi que le dynamisme du Conseil consultatif Nord-Sud reflètent également l'attachement des Ottinto-néo-louvanistes à la solidarité au travers des frontières.

Enfin, l'implantation d'une université et de plusieurs écoles supérieures sur le territoire de la commune mais aussi la proximité de Bruxelles, siège de nombreuses institutions internationales et l'histoire économique de notre région ont attiré dans notre ville en provenance de près de 130 pays de nombreux "étrangers"... qui ne le sont pas restés longtemps vu le caractère accueillant reconnu de nos concitoyens.

L'ouverture de notre ville sur le monde est donc multiple et constitue une richesse incomparable et un des facteurs qui lui donne son caractère sympathique. A nous de préserver cette richesse et de l'utiliser au mieux.

Pour cela, le PS estime nécessaire de :

- veiller à l'accès de tous les habitants, quelle que soit leur origine, à la plénitude de leurs droits afin qu'ils puissent être acteurs à part entière de la vie économique, sociale mais aussi politique ; la composition du conseil communal doit ainsi devenir représentative de la diversité culturelle que nous vivons avec bonheur au quotidien (comme l'est déjà la composition de notre liste électorale) ;
- favoriser, comme décrit plus haut, la culture pour tous mais aussi par tous, ce concept sous-entendant évidemment l'interculturalité ;
- continuer et renforcer le soutien communal aux actions de sensibilisation mais aussi de récolte de fonds des associations solidaires au travers des frontières ;
- augmenter l'actuelle très légère contribution financière de la Ville (moins de 0.01 % du budget ordinaire) aux projets de coopération avec les pays en voie de développement menés par la Ville dans le cadre de ses jumelages et pactes d'amitié et par des associations de notre commune et confier la mission de répartir ce budget, dans son intégralité, au Conseil consultatif Nord-Sud.

Sports

Pratiquer régulièrement un sport contribue à l'**épanouissement personnel** mais aussi à l'**intégration** et à la **cohésion sociale**, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un sport collectif.

Le sport, c'est avant tout aussi **une école de vie**. Lorsque l'on fait partie d'un club, on apprend à vivre ensemble, à se respecter et à respecter son partenaire ou son adversaire, quelle que soit son origine ou sa couleur de peau. Cela constitue les bases d'une vie harmonieuse.

Avec sa multitude de clubs et ses différents complexes sportifs (CS), à savoir le CS Blocry, le CS des Coquerées, le CS Demeester et dans quelques mois, le nouveau complexe à l'avenue Baudouin Ier, Ottignies-Louvain-la-Neuve est une ville sportive par excellence. Cela est d'ailleurs devenu notre slogan pour qualifier notre ville et mener divers combats dont celui de vouloir accueillir sur notre territoire le Centre pour élites sportives de la Communauté Wallonie Bruxelles. Nous avons été choisis par le Gouvernement et le PS sera particulièrement attentif pour que nos clubs locaux profitent aussi des infrastructures de ce centre d'excellence.

Le PS continuera à encourager les jeunes et les moins jeunes à pratiquer une discipline sportive régulière. Pour cela, il propose de :

- maintenir et renforcer les subventions aux clubs de la ville et continuer à soutenir les clubs ayant des difficultés financières tout en les aidant à assainir leur situation ;
- accorder un subside spécifique aux clubs qui développent des initiatives d'intégration des jeunes provenant de familles modestes ;
- permettre durant le week-end l'utilisation par certains clubs des salles sportives dans les établissements scolaires ;

- éviter l'augmentation des prix de location de salles dans les complexes sportifs ;
- mettre sur pied une structure commune de gestion et d'entretien des complexes sportifs communaux ;
- aménager ou améliorer les accès des infrastructures sportives pour les personnes à mobilité réduite.⁴

Sécurité et prévention

Vivre en paix et en sécurité est un droit pour tous.

La Ville s'est dotée de personnel en suffisance, tant au niveau de la police que des services de constat des incivilités, des stewards ou du service de prévention de proximité.

Aujourd'hui, c'est de l'organisation même du dispositif d'ensemble qu'il faut débattre pour améliorer la sécurité objective et diminuer le sentiment d'insécurité. A propos de différentes questions (animation étudiante et tapage nocturne, par exemple), des chantiers ont été ouverts.

Pour le PS, trois directions doivent guider la recomposition du dispositif :

- **accroître la sérénité et la convivialité** au niveau de la vie quotidienne dans les quartiers par un **renforcement de l'action sur le terrain de la police de proximité** et la reconnaissance, en remplacement des statuts existants (stewards...), du statut de gardien de la paix qui a aussi une fonction de constatation et de signalement ;
- donner au service de prévention de proximité une mission de **médiation de quartier** qui dépasse la seule organisation d'activités mais requiert un travail de mise en relation des "citoyens en conflits" et d'accompagnement éducatif si nécessaire ;
- **ouvrir les débats des conseils de district** (voir la section consacrée à la participation citoyenne) **à certaines questions de sécurité** qui seraient récurrentes, avec la participation éventuelle des agents dont il est question ci-dessus (gardiens de la paix, service de prévention).

A propos de certaines matières de police, le PS, sans vouloir être exhaustif, attire l'attention sur quatre questions où il estime que la Ville doit prendre ou continuer l'initiative :

- le **bruit** est devenu un problème lancinant dans la société, surtout le bruit que fait l'autre ; au-delà des constats d'infraction et d'incivilité qui doivent être poursuivis, un travail de médiation est nécessaire et pas seulement au niveau de Louvain-la-Neuve où il a déjà commencé.
- les **incivilités sur la voie publique** ont tendance à se multiplier ces dernières années dans notre pays (déposer des déchets, en lancer de son véhicule, ne pas tenir le bord droit de la chaussée, couper le tournant voire le carrefour...) : un suivi infractionnel et un travail de sensibilisation éducative sont nécessaires pour restaurer une convivialité respectueuse et solidaire entre tous les usagers.

⁴ En fait, cela ne concerne pas seulement les infrastructures sportives mais bien toutes les infrastructures communales. En ce sens, la construction d'une nouvelle salle des mariages derrière l'Hôtel de Ville permettra aux personnes à mobilité réduite d'être dorénavant aussi de la fête.

- de manière générale, le recours à la logique des incivilités sanctionnées a tendance à s'amplifier (voir les récents projets du Ministère fédéral de l'Intérieur et du Gouvernement wallon) ; la Ville, avec sa police, doit mettre en chantier une réflexion quant à la mise en œuvre d'une **politique de sanctions accrues**, afin qu'elles conservent leur côté de dissuasion pédagogique.
- Les **violences intrafamiliales** (conjugales ou vis-à-vis de l'enfance et de l'adolescence) sont en croissance dans notre société et la crise actuelle n'indique pas une tendance inverse ; cette question mérite un urgent traitement de fond, auquel devraient collaborer tant les acteurs éducatifs et sociaux que les services de police et de prévention ; au-delà de l'aspect infractionnel, l'enjeu est la **création d'un réseau d'accompagnement** de la prise en charge de ce type particulier de violence.

Gouvernance de la ville

Pour le PS, une bonne gouvernance de notre ville est essentielle et consiste à :

- toujours privilégier l'intérêt commun par rapport aux intérêts particuliers ;
- maintenir la rigueur budgétaire actuelle par une fiscalité responsable, en distinguant l'essentiel de l'accessoire et en faisant participer au financement de la collectivité ceux qui réalisent de plantureux bénéfices grâce au développement de la Ville ;
- évaluer systématiquement l'efficacité des politiques mises en place en usant d'indicateurs clairs et en se fixant des objectifs précis ;
- veiller à la transparence et à la compréhensibilité des décisions administratives ;
- accroître sur Louvain-la-Neuve le rôle joué par la Ville par rapport à celui joué par l'UCL qui y défend des buts certainement louables mais propres à l'institution et non soumis au contrôle des citoyens ; l'UCL a joué un rôle majeur et remarquable dans la construction de LLN ; il est temps aujourd'hui de passer progressivement la main aux autorités communales afin que Louvain-la-Neuve devienne véritablement la propriété collective de ses habitants comme l'est le reste du territoire communal ;
- veiller à conserver un service public de qualité pour faciliter la vie de tous les citoyens.

Pour un service de qualité

A la différence de certaines communes voisines à majorité libérale pourtant réputées "riches", Ottignies-Louvain-la-Neuve dispose de services communaux de grande qualité. Une récente enquête menée par une revue de protection des consommateurs bien connue et totalement indépendante, l'a confirmé. Il est essentiel que cette qualité soit maintenue voire encore améliorée là où c'est possible.

Non à la marchandisation des services aussi vitaux que l'enseignement, la sécurité, l'aide aux personnes... Laisser agir le seul marché, solution chère aux (néo-) libéraux, est évidemment la solution de facilité pour les pouvoirs politiques qui peuvent se croiser les bras et intervenir à la marge. Les résultats de cette passivité, ainsi que l'illustre l'histoire, y compris très récente, financière entre autre, nous ont montré à quels dégâts cela mène...

Développement durable

Vous ne trouverez pas dans notre programme une section "développement durable" à proprement parler car c'est en fait tout notre programme qui est "développement durable" ou plutôt durable.⁵

Notre programme est durable car il est solidaire :

- au point de vue environnemental mais aussi social et économique ;
- aussi bien avec les générations futures qu'avec les citoyens actuels.

Protéger l'environnement est une forme de solidarité avec les générations futures, afin "*de ne pas compromettre leur capacité à répondre à leurs besoins essentiels*" (voir encadré ci-dessous).

Il ne s'agit pas pour autant d'oublier le citoyen actuel. Toutes et tous ont en effet aussi le droit de vivre dans un environnement sain et paisible, quels que soient leur moyens financiers, qu'ils vivent dans une cité ou dans un château entouré d'un parc. Protéger l'environnement au sens large du terme, c'est donc aussi être solidaire avec la population actuelle, ce qui implique de prendre dès aujourd'hui des mesures concrètes.

Mais est-ce suffisant ?

Avez-vous envie de vivre ou que vos enfants vivent dans une société où le moindre accident de la vie vous condamne à la pauvreté ? Où de moins en moins de citoyens tirent un revenu décent de leur travail quand ils ont la chance d'en avoir un ? Où s'instruire ou se loger décentement n'est plus que le privilège des plus nantis ?

⁵ Le terme "développement" est en effet ambigu car assimilé souvent exclusivement à croissance économique. Cette dernière n'a d'intérêt que si ses fruits sont partagés par tous et pour autant qu'elle puisse être durable, ce qui est loin d'être évident dans la forme que nous lui connaissons aujourd'hui...

Des mesures sociales et en faveur de l'emploi afin de garantir à toutes et tous un minimum de confort de vie, aussi bien aujourd'hui que demain, sont aussi nécessaires. C'est l'essence même du concept de durabilité, **concilier social, environnemental et économique. C'est l'essence même de notre programme.**

Dans le rapport intitulé "Notre avenir à tous" de la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations unies appelé couramment rapport Brundtland ⁶ et qui est considéré comme le texte "fondateur" en la matière, ⁷ le développement durable est défini comme :

"un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- *le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ;*
- *l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir."*

Hélas, beaucoup oublient, par facilité ou par intérêt, "*le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité*"... et assimilent développement durable et protection de l'environnement alors qu'il ne s'agit là qu'un des trois piliers du développement durable.

Une telle assimilation permet évidemment d'utiliser facilement un terme à la mode en reprenant sous l'appellation "Développement durable" seulement une liste de mesures environnementales et assimilées (mobilité, énergie), certes nécessaires mais pas suffisantes. Cela permet hélas aussi d'évacuer la dimension sociale de la durabilité qui est pourtant toute aussi fondamentale.

⁶ Du nom de la présidente de la commission à l'origine du rapport, Gro Harlem Brundtland, membre du Parti travailliste norvégien et de l'Internationale socialiste, ancienne ministre de l'environnement puis premier ministre et ancienne directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé.

⁷ En fait le concept est plus ancien, des auteurs le faisant même remonter jusqu'à certains penseurs pré-socratiques.